

Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 juin 2016

Publié par extrait en exécution de l'article L.2121.25 du
Code Général des Collectivités Territoriales.

Date d'envoi de la convocation du Conseil : 10/06/2016

Le 17 juin 2016, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à Saint Pryvé Saint Mesmin, sous la présidence de M. Thierry Cousin, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Thierry Cousin, Chantal Morio, Jean-Claude Hennequin, Carole Turpin, François Nicourt, Magdeleine Baby, Alexandre Riboulot, Catherine Voisin, Nicole Joye, Damien Baudry, Aurore Casciello, Charles Baulande, David Bansard, Valérie Baudry, Marc Habarnau, Edith Lemaignan, Michel Zabel, Claire Lemoine, Serge Mathieu, Nicole Cypel, Jean-Pierre Palisson, Pascale Adam, Dominique Liger.

Absents représentés : M. Olivier Bègue par M. Alexandre Riboulot
Mme Béatrice Thauvin par Mme Claire Lemoine
M. Michel Druilhe par M. François Nicourt
M. Thomas Delbes par Mme Pascale Adam

Absentes : Mme Natalie Soares
Mme Nathalie Willano

M. Thierry Cousin ouvre la séance.

Présents : 23.
Votants : 27.

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Nicole Joye est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 01 avril 2016

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 01 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

Décision du Maire prise par délégation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend acte de l'information réglementaire relative à l'utilisation des dépenses imprévues d'une somme de 2 876,89 € pour honorer la facture de l'Agglo pour l'enfouissement d'une colonne à verre rue de la Cossonnière.

1 – Cimetière – Remboursement partiel d'une concession

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde le remboursement de la somme de 153,66 € à M^{me} Martine Chaplin en remboursement partiel d'une concession.

2 – Affaires juridiques – Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret (SIBL) – Approbation des nouveaux statuts

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret.

3 – Développement durable et cadre de vie – Achat d'une machine à désherbage mutualisé avec la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin – Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Approuve la mutualisation avec la Commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin de l'achat d'une machine de désherbage à eau chaude dans les conditions définies par la présente délibération ;
2. Sollicite une subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ;
3. Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces afférentes à cet achat mutualisé et à la demande de subvention.

.../...

4 – Développement durable et cadre de vie – Convention de groupement de commandes pour la réalisation d'un Conseil en Orientation Energétique du Patrimoine

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Approuve la convention de groupement de commandes pour la réalisation d'une mission COEP avec les communes d'Ingré, St Jean le Blanc, La Chapelle St Mesmin et Saran.
2. Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention et les pièces y afférent.

5 – Finances – Budget annexe de l'eau – Durée des amortissements

Dans un souci de fiabilisation des comptes, il y a lieu de fixer les durées d'amortissement pour le budget annexe de l'eau comme suit :

| Biens ou catégories de biens amortis | Durée d'amortissement |
|--|-----------------------|
| Frais d'études de recherches et de développement ; frais d'insertion. | 5 ans |
| Logiciels | 2 ans |
| Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport, le traitement et canalisations d'adduction de l'eau potable | 40 ans |
| Autre matériel spécifique d'exploitation (poteaux d'incendie, branchements) | 30 ans* |
| Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation) | 15 ans |
| Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage (y compris chaudières) et de ventilation | 15 ans |
| Organes de régulation (capteurs, électronique) | 8 ans |
| Bâtiments durables | 50 ans |
| Bâtiments légers, abris | 10 ans |
| Agencement et aménagement de bâtiments, installations téléphoniques et électriques | 15 ans |
| Matériel de transport, engins de travaux publics | 6 ans |
| Matériel informatique | 5 ans |
| Mobilier | 8 ans |
| Autres immobilisations corporelles | 10 ans |

*50 ans pour les immobilisations antérieures à 2006

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les durées et modalités d'amortissement susmentionnées pour le budget annexe de l'eau.

6 – Personnel – Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Crée un poste à temps complet d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe ;
2. Crée un poste à temps complet d'éducateur des APS principal 1^{ère} classe ;
3. Crée un poste à temps complet d'assistant de conservation principal 1^{ère} classe ;
4. Crée un poste à temps non complet à 80% de puéricultrice de classe supérieure ;
5. Approuve la mise à jour du tableau des effectifs.

7 – Urbanisme – Modification d'une servitude de droit privé autorisée par la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Accepte la modification de la servitude frappant la parcelle AB 72 en cédant au prix de 3 000 euros à M. Dufay la levée de l'interdiction de clôturer en limite ouest la parcelle AB n° 72,
2. Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte de vente et tous les documents y afférent.

8 – Urbanisme – Intégration de la parcelle AL n° 469p dans le domaine public

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Accepte l'intégration de la parcelle AL n° 469p dans le domaine public et, pour ce faire, d'en faire l'acquisition moyennant l'€uro symbolique,
2. Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte authentique de vente et les pièces y afférent.

9 – Urbanisme – Intégration de la parcelle ZI n° 114 dans le domaine public

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Accepte l'intégration de la parcelle ZI n°114 dans le domaine public et, pour ce faire, d'en faire l'acquisition moyennant l'€uro symbolique,
2. Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte authentique de vente et les pièces y afférent.

10 – Voirie – Convention de maîtrise d'ouvrage unique pour les travaux rue de la Cabredée

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Approuve la convention avec la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire pour la maîtrise d'ouvrage unique des travaux de la rue de la Cabredée,
2. Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

11 – Voirie – Fonds d'aide à la voirie communale – Rue des Déportés

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Sollicite du Département l'attribution d'une subvention, au titre du FAVC et de la redevance des mines sur le pétrole, pour les travaux de renforcement de la chaussée de la rue des Déportés ;
2. Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette demande de subvention.

12 – Réseaux – Vidéo protection – Conventions avec VALLOGIS et ERDF

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 3 contre :

1. Approuve la convention avec ERDF et le Conseil Départemental pour la pose d'une caméra et d'une antenne sur un support du réseau électrique basse tension (carrefour de la Route de St Mesmin avec la rue de St Pryvé et la rue Hatton) ;
2. Approuve la convention avec Vallogis pour l'installation d'une caméra et deux antennes sur l'immeuble susmentionné ;
3. Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à délégué à signer lesdites conventions et les pièces y afférent.

13 – Bibliothèque – Modification du règlement intérieur de la bibliothèque

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Approuve les modifications à apporter au règlement intérieur de la bibliothèque municipale ;
2. Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ledit règlement modifié.

14 – Vie associative – Convention avec le Saint-Pryvé-Saint-Hilaire-Football-Club

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Approuve la convention avec St Hilaire St Mesmin et le SPSHFC concernant la mise à disposition des équipements sportifs relatifs à l'activité du club ;
2. Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

15 – Jeunesse – Tarifs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'application à compter du 1^{er} janvier 2017 des tarifs des accueils de loisirs sans hébergement tels qui sont ci-dessous définis :

| Prestation | Taux d'effort | Tarifs en € | | |
|-------------------------------------|---------------|-------------|---------|--------------------|
| | | Plancher | Plafond | Extérieur |
| ALSH Vacances scolaires/jour | 1,30% | 4 | 23 | Tarif Pryvatain x2 |
| ALSH Mercredi après-midi | 1,10% | 3,5 | 20 | Tarif Pryvatain x2 |
| ALSH Vacances Scolaires - PAI | 1,20% | 3,8 | 22 | Tarif Pryvatain x2 |
| ALSH Mercredi après-midi - PAI | 1% | 3,3 | 19 | Tarif Pryvatain x2 |
| ALSH Séjour été/ jour QF inf. à 710 | 2% | 25 | 33 | Tarif Pryvatain x2 |
| ALSH Séjour été/ jour QF sup. à 710 | 2% | 20 | 33 | Tarif Pryvatain x2 |

Familles d'accueil : QF pris en compte 1350 €

Tarif nuitée : 5,50 €

Tarif agents communaux = Tarif QF - 25% en respectant le prix plancher

16 – Jeunesse – Convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service avec la CAF pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement et la Maison des Jeunes et des Loisirs

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. Approuve la convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service pour les accueils de loisirs sans hébergement incluant l'ALSH du mercredi après-midi et la MJL ;
2. Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention et les pièces y afférent.

17 – Jeunesse – Vente d'un CD réalisé dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le prix de vente de dix euros pour le CD réalisé dans le cadre de l'ALSH 3/6 ans.

18 – Jeunesse – Convention de mutualisation d'un minibus entre la Ville et le Saint-Pryvé-Saint-Hilaire Football Club

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. Approuve la convention de mutualisation d'un minibus entre la Ville et le Saint-Pryvé-Saint-Hilaire Football Club ;
2. Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention et les documents s'y rapportant.

M. le Maire clos la séance à 20 h 30.

Pour extrait certifié conforme,
A St Pryvé St Mesmin, le 17 juin 2016
Le Maire,
Thierry COUSIN